

## FICHE 8.1 : GUIDE D'ANTICIPATION

Répondez aux questions suivantes avant de vous renseigner sur le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Répondez ensuite aux questions en fonction des nouvelles informations que vous avez trouvées.

Question	Avant	Après
Votons-nous directement pour le chef du gouvernement provincial ?		
Qu'est-ce qu'un gouvernement majoritaire ?		
Qu'est-ce qu'un gouvernement minoritaire ?		
Le gouvernement est formé de combien de pouvoirs (ou branches) ?		
Quel pouvoir est chargé de débattre des lois, de les modifier et de les adopter ?		
Quel pouvoir est responsable de l'élaboration des politiques, de la prestation des programmes et de la mise en œuvre des lois ?		
Quel pouvoir est responsable d'interpréter et d'appliquer les lois ?		
Quand aura lieu la prochaine élection provinciale ?		